Niveau(x) d'enseignement : 2 Numéro EDUQ : 9170519
Centre d'intérêt : 100

Baillargeon, Madeleine.

"Il était deux fois : l'évolution de l'éducation préscolaire au Québec" / Madeleine Baillargeon.
Revue internationale de l'enfance préscolaire ; v. 21, no 1, 1989, p. 50-58.

Résumé en français, en anglais et en espagnol : p. 50. Bibliogr. : p. 58.

Descripteur(s) : Education préscolaire • Maternelle • Services de garde • Histoire

Cette communication retrace d'abord l'évolution des deux réseaux des services préscolaires du Québec : celui des maternelles et celui des services de garde. Elle en brosse ensuite le tableau dans son état actuel en décrivant le réseau du MEQ, celui des services de garde (Office des services de garde à l'enfance) ainsi que d'autres services préscolaires tels que les services éducatifs offerts par certains hôpitaux, des activités de loisirs relevant des municipalités ou d'organismes privés, etc. Finalement, elle soulève quelques questions actuellement débattues sur l'avenir de l'éducation préscolaire : sous-financement des services de garde, place de la maternelle dans la structure scolaire.

Type de document :

Revue internationale de l'enfance préscolaire
50 Vol. 21, nos (1989) p. 50-52

917519

IL ÉTAIT DEUX FOIS: L'ÉVOLUTION DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE AU QUÉBEC

Madeleine Baillargeon, Ph.D.[1]

Cette communication retrace d'abord l'évolution des deux réseaux des services préscolaires du Québec: celui des maternelles et celui des services de garde. Elle en brosse ensuite le tableau dans son état présent et soulève, pour terminer, quelques questions actuellement débattues sur l'avenir de l'éducation préscolaire québécoise.

First, this paper presents the evolution of both preschool systems in Quebec: the kindergarten and the child care services. Then, it describes the present state of the matter and finally, it raises some questions that are currently discussed concerning the future of Quebec's preschool education.

Esta communicación presenta primeramente la evolución de los dos sistemas de servicios prescolares des Québec: el del curso de transición (5 años) y el de los servicios de guarderías. En seguida, muestra el panorama de la situación actual y para terminar, enuncia algunos asuntos ode debate actual respecto al futuro de la educación prescolar québequense.

---

[1] Professeure, Université Laval, Québec, Canada

Au Canada, l'éducation et les services sociaux relèvent de la compétence des provinces. Par conséquent, il n'existe pas, à proprement parler, de système canadien de l'éducation ou des services sociaux de la petite enfance, mais bien plutôt des systèmes provinciaux. Le Québec est l'une de ces provinces, mais comme on le dit chez nous "pas comme les autres", notamment par le rôle très particulier qu'il a joué dans l'histoire de ce pays et par son caractère culturel très différent des autres. C'est de l'évolution de l'éducation préscolaire dans cette province, du 19e siècle jusqu'à maintenant, qu'il sera question dans les lignes qui suivent.

La famille québécoise avant l'industrialisation

Avant l'industrialisation du 19e siècle, la famille élargie et, dans une moindre mesure, le voisinage particulièrement favorisé par l'organisation sociale des milieux ruraux, constituaient les principaux réseaux de support à la famille nucléaire québécoise. Les femmes de la famille élargie (grands-mères, tantes, nièces, filles) et du voisinage aidaient les mères ou les remplaçaient temporairement lors des accouchements, des relevailles ou des maladies. En cas de longue maladie ou de décès, il n'était pas rare qu'une famille de la parenté ou du voisinage prenne un ou deux enfants "en élève". Les familles étant nombreuses, les ressources de la famille élargie l'étaient également.

Les enfants avaient de multiples occasions d'être en contact avec plus d'une figure parentale. Les circonstances d'aide les leur fournissaient, en plus des fêtes de famille, des corvées et parfois de la cohabitation des grands-parents ou d'une ou d'un célibataire de la famille. On ne s'inquiétait pas alors d'un éventuel problème d'attachement à la mère qu'auraient pu vivre des enfants en contact avec de multiples substituts maternels ou paternels.

Il était une fois les salles d'asile

Avec le 19e siècle, l'industrialisation intensifie alors l'urbanisation et avec elle, le déplacement de familles de la campagne à la ville. L'éloignement de la famille étendue, les petits logements, le passage d'une économie rurale d'auto-suffisance aux salaires d'ouvriers réduisent dès lors considérablement les ressources traditionnelles de la famille nucléaire. De plus, les faibles salaires versés aux ouvriers entraînent l'entrée de leurs femmes et de leurs enfants sur le marché du travail. Cela crée un autre bouleversement important dans la famille nucléaire même et fait naître de nouveaux besoins de support. C'est dans ce contexte que sont nées, au 19e siècle, les salles d'asile, ancêtres de nos garderies actuelles. Ces nouvelles oeuvres de charité s'ajoutent alors à celles des crèches (orphelinats pour jeunes enfants) et des orphelinats (pour enfants plus vieux), substituts ou compléments des réseaux naturels inexistants ou insuffisants pour bien des familles urbaines à faibles revenus (Bradbury, 1979, voir Collectif Clio, 1983; Dumont-Johnson, 1980; Desjardins et Aiséne, 1984).

Les salles d'asile sont le premier service préscolaire institutionnel de l'histoire du Québec. La plupart, nées à la fin du 19e siècle, ont disparu au début du 20e siècle, alors même que parallèlement les premiers balbutiements de la maternelle sont entendus.

Il était une fois les maternelles

L'idée de la maternelle semble avoir été "importée" par un prêtre de Montréal en visite à Paris au début du siècle. Ce serait sous son influence, qu'en 1910, un projet de maternelles s'élabore à Montréal. Un premier programme officiel pour les maternelles est adopté dès 1915. Mais le projet d'ouverture de maternelles n'aura de suites concrètes à Montréal qu'en 1962.

Entre-temps, dans les années '30, les maternelles commencent peu à peu à s'établir dans quelques villes du Québec (Léveillé-Bourget, 1973). Ces pionnières, comme les autres qui emboîtent leur pas, reçoivent alors les enfants dont les parents peuvent se permettre de payer un tel service privé. Il s'agit donc généralement de familles à l'aise. Les mères de ces familles sont des femmes au foyer qui n'ont à peu près pas de besoins de garde. Cette clientèle n'a sans doute pas été sans influencer l'orientation exclusivement centrée sur les besoins éducatifs des enfants des premières maternelles québécoises.

L'évolution vers la démocratisation des maternelles s'est alors faite en fonction de leur accessibilité à tous les enfants plutôt qu'en élargissement de leurs services à un plus grand éventail de besoins. Par exemple, en 1943, on assiste à l'ouverture de 16 classes maternelles dans les crèches (orphelinats pour jeunes enfants) de la Société d'adoption de Montréal. Madame Léveillé-Bourget, responsable de ces maternelles, découvre les considérables retards de développement des enfants de ces institutions. Ce sont probablement des expériences de ce genre qui amènent peu à peu les "jardinières" des maternelles privées de l'époque, regroupées en association à partir de 1953, à réclamer des maternelles publiques ouvertes à toute la population des jeunes enfants. En 1964, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec (Parent), maître d'oeuvre de la réforme de l'enseignement dans sa forme actuelle, fera sienne cette position, en recommandant l'ouverture des maternelles publiques pour les enfants de 5 ans d'abord et pour ceux de 4 ans, dans une deuxième étape qui n'a jamais été entièrement franchie.

Les deux premières maternelles publiques sont inaugurées en 1950, dans une banlieue de Montréal. Leur exemple est très lentement suivi jusqu'à la création du ministère de l'Éducation qui applique peu à peu la recommandation de la Commission Parent d'ouvrir des maternelles publiques aux enfants de 5 ans. Petit à petit, les maternelles privées leur cèdent le pas. Quelques-unes se maintiennent pour les enfants de 4 ans, d'autres, plus rares, se transforment en garderies.

Fermeture des salles d'asile

Qu'advient-il des besoins de garde auxquels répondaient les salles d'asile pendant tout ce temps? Seulement deux salles d'asile survivent aux fermetures du début du 20e siècle. Plusieurs se transforment en orphelinats. On constate d'ailleurs une augmentation considérable de la clientèle des orphelinats, pendant cette période. Il semble très clair que plusieurs mères, notamment les veuves, femmes séparées et mères célibataires, y placent leurs enfants. Au Québec, pendant les années '30, seulement 10% des pensionnaires de l'orphelinat n'ont plus leurs parents; quelques-uns ont leurs deux parents, la plupart (60%) ont l'un des deux parents (Gauthier, 1983, p. 72, voir Desjardins et Alsène, 1984).

En 1933, cette situation, aggravée par la crise économique d'alors, amène la Commission des assurances sociales du Québec à recommander "la création d'un bureau pour la protection de l'enfance et la multiplication des garderies d'enfants et d'écoles maternelles subventionnées par les pouvoirs publics d'assistance et les commissions scolaires" (Desjardins et Alsène, 1984). Cette recommandation n'aura pas de suite sous le nouveau gouvernement d'orientation sociale conservatrice qui recevra le rapport d'une commission formée sous le gouvernement libéral précédent. Le parti libéral reprendra ce dossier en étant réélu par la suite et confiera à nouveau à une commission le mandat d'enquêter sur le problème des garderies et de la protection de l'enfance. Cette commission est dissoute en 1944, alors que les libéraux perdent le pouvoir qui revient aux conservateurs de l'Union nationale.

Ouverture des premières garderies

Les services de garde ne connaîtront un deuxième départ que pendant la deuxième guerre mondiale. Le gouvernement fédéral met alors sur pied un programme d'urgence visant à créer des garderies pour les enfants dont les mères sont actives dans l'industrie de guerre. 75% des places doivent être réservées à ces enfants (Desjardins et Alsène, 1984). La mesure est évidemment restrictive et ne survit pas à la fin de la guerre. Elle n'aura pas un impact déterminant au Québec, puisqu'aussi peu que dix garderies seront ouvertes à Montréal, dont seulement deux en milieu francophone.

De cette époque jusque vers le milieu des années soixante, la plupart des garderies québécoises sont l'initiative des anglophones et reçoivent souvent des enfants de familles immigrantes. Les autres besoins de garde, soit la majorité, reçoivent leur réponse dans la garde familiale.

A partir du milieu des années soixante, cependant, un réseau de garderies privées francophones commence à se développer lentement. En 1972, par l'entremise d'un programme de création d'emplois, le gouvernement fédéral subventionne 70 projets québécois de garderie. La même année, le ministère de l'Immigration du Québec commence à subventionner quelques garderies francophones de Montréal pour favoriser l'intégration d'enfants immigrants à la société québécoise. On recense un total de 250 garderies, financées par les usagers, en 1973. En 1974, moins d'une dizaine de garderies de milieu particulièrement défavorisé reçoivent des subventions du ministère des Affaires sociales du Québec. La même année, le gouvernement fédéral met fin à son programme, les garderies laissées sans support se regroupent en mouvement de garderies populaires et se tournent vers le gouvernement provincial pour réclamer un réseau universel de garderies gratuites entièrement financées par l'Etat. Elles sont à l'origine de plusieurs regroupements actuels de garderies dont les demandes correspondent encore à peu près à la réclamation originale. Les premières subventions véritables seront indirectes et viseront les familles monoparentales, défavorisées ou les enfants handicapés physiques ou intellectuels. En 1974, le ministère des Affaires sociales adopte des normes d'obtention d'un permis pour les garderies (Dandois, 1982; Garon-Dupont, 1974).

Les années soixante-dix sont donc très actives et marquent le début véritable des garderies au Québec. A partir de ce moment, leur nombre augmente sans cesse.

Enfin, après beaucoup de pressions et de débats, une loi sur les services de garde est adoptée à la fin de 1979. Cette loi crée l'Office des services de garde à l'enfance, organisme désormais chargé de la réglementation et de l'émission des permis. Il y a alors 360 garderies détentrices d'un permis au Québec.

Il apparaît très clairement, tout au long de leur évolution, que, contrairement à la maternelle, les services de garde sont étroitement liés aux familles de milieu modeste. Si, en devenant publique, la maternelle a créé des liens avec les autres milieux sociaux que celui de son origine, les services de garde maintiennent encore aujourd'hui des liens étroits avec les milieux peu nantis. On peut, par ailleurs, se demander s'ils se seraient développés comme ils l'ont fait ces dernières années si les familles de classe sociale favorisée ne s'étaient trouvées à réclamer ces services à leur tour.

Ces racines sociales différentes expliquent en partie la création de deux réseaux parallèles de services, mais ce phénomène a aussi été renforcé par une forte résistance à la création de services susceptibles d'encourager le travail des femmes.

...et maintenant

Au point actuel de son évolution, le système des services préscolaires québécois comporte un seul service universel, celui de la maternelle à demi-temps pour les enfants de cinq ans. Les autres services se sont développés ultérieurement et souvent parallèlement. On se trouve maintenant avec des services différents s'adressant en partie à des enfants du même âge, la maternelle et la garderie relevant chacun d'organismes gouvernementaux différents. Le premier est public, gratuit et offert à demi-temps. Malgré un contrôle et un support partiels de l'État, le second est privé, financé principalement par les parents et offert à plein temps. La planification, la programmation, la communication entre les personnes sont compliquées par l'existence de structures et de politiques parallèles, sources de problèmes de coordination surtout pour les enfants de 4 à 6 ans, groupe d'âge où les services chevauchent.

Il existe donc actuellement deux réseaux parallèles dans lesquels se retrouvent la très grande majorité des services préscolaires québécois. Il s'agit du réseau des services de garde relevant de l'Office des services de garde à l'enfance et celui des services préscolaires du ministère de l'Éducation.

Le réseau du ministère de l'Éducation comprend un secteur public et un secteur privé.

Dans le secteur public (services gratuits), il existe:

1) Un service universel, offert à tous les enfants, celui de la maternelle "5" ans.
2) Certains services offerts à des clientèles particulières: La maternelle 4 et 5 ans pour enfants handicapés (1683 enfants en 83-84) ou encore la maternelle régulière avec mesures d'accueil.
   La maternelle d'accueil ou la maternelle de francisation pour enfants immigrants ou allophones de 5 ans (665 enfants en 83-84).
   La maternelle de bilinguisation pour enfants amérindiens et inuits

de 5 ans (environ 380 enfants en 83-84)

La presque totalité des enfants de 5 ans fréquentent la maternelle, soit environ 98% ou plus.

3) En zone socio-économique faible, pour enfants de 4 ans, différentes formules de maternelle : - classe, - maison (une enseignante de maternelle enseigne à un groupe d'enfants de milieu rural dans la maison familiale de chacune de ces derniers, à tour de rôle) et animation Passe-Partout (des animateurs ou animatrices ayant une formation en éducation préscolaire échangent avec les parents sur l'éducation des jeunes enfants, utilisant l'émission de télévision "Passe-Partout" comme catalyseur).

Les services en zone socio-économiquement faible atteignent de 7% à 10% de la population d'enfants de 4 ans. Il est à noter qu'ils ont eu tendance à diminuer ces dernières années.

Le secteur privé est constitué des maternelles 5 ans privées, pour lesquelles les parents paient (2 368 enfants en 83-84). Elles sont situées dans des écoles primaires privées qui peuvent bénéficier des subventions aux établissements privés, ou dans des garderies. Il y a eu augmentation dans ce dernier type d'établissement récemment, notamment dans les garderies à but lucratif.

(Sources: données de 83-84, Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, 1986; données de 88, Statistiques inédites du ministère de l'Éducation du Québec, 1988).

La maternelle québécoise a adopté le modèle organisationnel d'Amérique du Nord. Elle reçoit des enfants en demi-journée (à l'exception de la maternelle d'accueil parfois offerte en journée entière) et fait partie de l'école primaire, tant au plan physique qu'administratif. Habituellement, l'enseignante ou l'enseignant reçoit deux groupes d'enfants par jour, un le matin, l'autre l'après-midi, pour une période d'environ 2½ heures.

Le réseau des services de garde (Office des services de garde à l'enfance) est essentiellement privé, à la charge financière des usagers, mais il reçoit un support financier partiel et un certain encadrement de l'État.

Le principal service de garde est celui de la garderie qui accueille "au moins 10 enfants de façon régulière, pour des périodes n'excédant pas 24 heures consécutives". Il s'agit du service de garde le plus encadré et bénéficiant de la plus forte aide financière publique. Il faut un permis pour ouvrir une garderie et des subventions sont disponibles pour les garderies sans but lucratif dont le conseil d'administration est formé majoritairement de parents (512 des 731 garderies en 86-87 - total de 36 264 places, un peu plus d'enfants que de places car certains la fréquentent à temps partiel). Il y a eu une augmentation des garderies à but lucratif (dont le statut d'incorporation permet de faire des profits, il y en a 19 actuellement).

Selon une enquête de 1985 (Dumais et al., 1986), la clientèle des garderies se répartit ainsi: 84.6% sont des enfants de 18 mois à 5 ans, 6% sont des poupons de 18 mois ou moins (il y a pénurie de places pour les tout petits), 8.7% fréquentent aussi la maternelle et 0.7% le primaire. Les familles monoparentales forment 25.9% de la clientèle et les enfants des communautés culturelles autres que francophone ou anglophone, 10%.

D'autres enquêtes indiquent une sous-représentation de la classe sociale moyenne contre une très forte proportion des classes basse et élevée.

La halte-garderie reçoit la même clientèle que la garderie mais sur une base occasionnelle. On en connaissait 1132 en 1987. Le règlement n'étant pas encore promulgué, il n'y a donc pas d'obligation d'obtenir un permis.

Le jardin d'enfants est fréquenté par des enfants de 2 à 5 ans, régulièrement mais pour une courte durée soit pas plus de 3 heures par jour. Le règlement encadrant ce service n'est pas encore promulgué, il n'y a pas de permis obligatoire. En 1987, 240 jardins d'enfants étaient connus.

Par la garde familiale, on entend la garde au domicile de l'enfant ou celui de la gardienne. Il s'agit du mode de garde de la majorité des enfants. Selon une étude utilisant les données du recensement de 1981, 20.2% des enfants gardés de 0 à 4 ans, le sont en garderie, 45.3% le sont en garde familiale, dont plus de la moitié à leur domicile (Payette et Vaillancourt, 1984).

Il n'est pas nécessaire d'avoir un permis pour garder des enfants à domicile mais la loi limite le nombre à 4 enfants pour une personne adulte responsable ou à 9 pour 2 personnes et permet que les enfants soient gardés pour des périodes de plus de 24 heures.

Il existe aussi des agences de garde en milieu familial qui "coordonnent l'ensemble des services de garde fournis en milieu familial par les personnes qu'elles ont reconnues à titre de personnes responsables d'un service de garde en milieu familial" (55 agences - 3 860 places en 1987). Les données de 1986-87 proviennent du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance (1987) et de l'Office des services de garde à l'enfance (1987).

Un support financier direct aux garderies et aux agences est disponible pour l'implantation, le fonctionnement, le dépannage et l'intégration d'enfants handicapés.

Il existe aussi une aide financière indirecte, celle de l'exonération partielle des frais aux parents qui sont, grosso modo, sous le seuil de la pauvreté.

Les services de garde en milieu scolaire relèvent de l'Office des services de garde à l'enfance qui a confié une partie importante de ses pouvoirs et obligations au ministère de l'Éducation (1 830 places dans 528 écoles de 82 commissions scolaires en 1987). Il s'agit du plus "public" des services de garde car il appartient à des organismes publics, mais il est très majoritairement financé par les parents.

Les subventions directes sont versées aux commissions scolaires et leurs conditions d'obtention gérées par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu. Les subventions directes sont versées pour l'enfant dit "régulier", seulement, soit celui qui fréquente le service au moins 2 périodes par jour et au moins 3 jours/semaine (ministère de l'Éducation, 1987).

Autres services préscolaires

Certains hôpitaux offrent des services éducatifs qui relèvent habituellement des commissions scolaires, organismes régionaux responsables de la gestion de l'enseignement public, mais ils sont aussi parfois l'initiative des hôpitaux mêmes.

Les ludothèques font partie des bibliothèques municipales ou des services de loisirs des municipalités.

Diverses activités de loisirs relevant des municipalités ou d'organismes

privés (par exemple, YMCA, clubs sociaux, etc.) sont parfois accessibles aux jeunes enfants.

Dans certaines localités des programmes éducatifs pour enfants ou parents sont mis sur pied par des organismes privés (par exemple, l'Association pour la santé mentale) ou publics (CLSC Centres locaux de services communautaires) ou mixtes (CLSC/université et association) sous forme de groupes de jeux, coopératives de familles gardiennes, parents anonymes, etc.

Des programmes dits de stimulation précoce, à l'intention des enfants handicapés ou "à risque", ont vu le jour ces dernières années. Il y a eu un développement important de ce genre de services souvent jumelés à d'autres destinés aux parents: répit pour les parents, groupes d'entraide, etc. Ceci me paraît un exemple de service en train de s'universaliser.

En conclusion

Tant au plan quantitatif que qualitatif, notre système préscolaire fait face à d'importants problèmes qui tiennent pour une bonne part à son manque de ressources. La société québécoise a connu le même genre d'évolution de la famille que la plupart des sociétés occidentales. Mais elle a vécu probablement beaucoup plus rapidement ces profondes transformations: entrée massive des femmes sur le marché du travail, accessibilité de la contraception, augmentation des divorces, diminution des mariages, agumentation des familles monoparentales et baisse du taux de natalité. Les familles québécoises actuelles ne peuvent plus compter sur les supports traditionnels, déjà insuffisants autrefois, presque disparus aujourd'hui. Les besoins des parents et des enfants sont donc nombreux mais les pouvoirs publics sont hésitants à les reconnaître et surtout à s'engager à y répondre. Il en résulte notamment un sous-financement chronique des services de garde, tributaires de l'initiative privée et de la capacité de payer des parents tant pour leur création que pour leur maintien. Par conséquent, les services de garde ne répondent pas à tous les types de besoins, ne sont pas assez nombreux et sont de qualité inégale.

D'autre part, si la maternelle ne rencontre pas de problèmes de survie, elle a tout de même à faire face à de sérieuses remises en question. Depuis ses débuts, sa place dans la structure scolaire a toujours été ambigüe. Son programme cadre est différent de celui de l'école primaire, de même que ses horaires. Mais elle est physiquement et administrativement rattachée à l'école primaire. Elle vit donc, comme cette dernière, les diminutions de ressources que les coupures de budgets versés à l'éducation et aux programmes sociaux ont entraînées. Mais en plus, ces dernières années, elle a cessé d'être pour plusieurs des enfants qu'elle accueille le lieu de transition entre la famille et l'école. En outre, ces récentes années, le ministre de l'Éducation a remis son rôle en cause en permettant un accès direct à l'école primaire à des enfants n'en ayant pas encore atteint l'âge d'entrée, par le biais des "dérogations". La maternelle québécoise vit donc une sérieuse crise d'identité à ce carrefour entre la famille, les services de garde et l'école primaire.

Les racines de notre histoire préscolaire sont presqu'aussi anciennes que celles de l'histoire préscolaire européenne. Mais il y a 40 ans, à la création de l'OMEP, ces racines étaient encore sous terre, invisibles. Le plant a commencé à produire dans les années

1960-70. Aujourd'hui, il a deux troncs, il est encore fragile et pourtant il est confronté à des vents hostiles.

Références

Collectif Clio: Dumont, M., Jean, M., Lavigne, M. et Stoddardt, J. (1982). *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal: Quinze.

Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance (1987). *Rapport du comité...* Québec: Ministère du Conseil exécutif.

Conseil des ministres de l'éducation (Canada): Tudiver, J. (1986). *Les services d'éducation de la petite enfance*. Toronto: Conseil des ministres de l'éducation (Canada).

Dandois, M.-P. (1982). Entrevue avec Marie-Paul Dandois. *Petit a petit, 1*, 12-24.

Desjardins, G., Alvène, E. (1984). *L'histoire des garderies au Québec: entre 1968 et 1980*. Québec: Gouvernement du Québec, Office des services de garde à l'enfance.

Dumais, F., Bouchard, S., Dorbes, M. (1986). *A propos des garderies: situation des garderies au Québec en 1985*. Québec: Gouvernement du Québec, Office des services de garde à l'enfance.

Dumont-Johnson, M. (1980). Des garderies au XIX^e^ siècle: les salles d'asile des Soeurs grises à Montréal. *Revue d'histoire de l'Amérique française, 34*, 1, 27-55.

Garon-Dupont, D. (1974). Les services de garde des jeunes enfants. Essai de maîtrise. Université Laval.

Léveillé-Bourget, T. (1973). *Le préscolaire au Québec français*. Montréal: Thérèse Léveillé-Bourget.

Ministère de l'Éducation (1987). *Organisation des services de garde en milieu scolaire*. Québec: Ministère de l'Éducation, direction de la coordination des régions.

Office des services de garde à l'enfance (1987). *Rapport d'activité 1986-87*. Québec: Publications du Québec.

Payette, M., Vaillancourt, F. (1984). *L'utilisation des services de garde au Québec*. Montréal: Office des services de garde à l'enfance.